



Du 7 au 9 octobre 2020

Bienvenue au 21e Congrès de la SFLS, un congrès virtuel.

La délivrance trimestrielle d'ARV

Le point de vue des patients

Jeudi 8 octobre 2020 – 15h30

Mélanie JAUDON – TRT-5 CHV



Le TRT-5 CHV est un collectif qui réunit 14 associations de lutte contre le VIH, les hépatites et les IST autour des enjeux en recherche clinique et avancées thérapeutiques pour la défense des personnes concernées.

TRT-5 CHV | GROUPE INTERASSOCIATIF TRAITEMENTS & RECHERCHE THÉRAPEUTIQUE

ACCEPTESS-T - ACTIF SANTE - ACTIONS TRAITEMENTS – ACT UP PARIS – ACT UP SUD OUEST – AIDES – ARCAT – ASUD
- COMITE DES FAMILLES - DESSINE MOI UN MOUTON – ENVIE – NOVA DONA – HEPATITES/SIDA INFO SERVICE – SOL
EN SI

Pourquoi la délivrance trimestrielle ?

- Des témoignages de difficultés :
 - Anonymat
 - reste à charges
 - inégalités territoriales pour les dérogations

Pourquoi la délivrance trimestrielle ?

Les avantages pour le patient :

- Aspects pratiques
- Moins de risque de rupture de traitement
- Moins de reste à charges
- Une confidentialité plus facile à faire respecter

Point de vigilance : Les patients doivent avoir le choix.

Enquête à venir (12-19 octobre)

Une question réglementaire ?

Une délivrance pluri-mensuelle stricte suivant une logique peu claire (R5123-2 CSP) :

-Délivrance maximale de 4 semaine OU 30 jours de traitements en une seule fois, sauf concernant :

- les contraceptifs oraux (12 semaines) ;
- les traitements chroniques (diabète, hypertension...) pour lesquels un conditionnement trimestriel existe déjà (84 ou 90 jours).

Une question réglementaire ?

Une procédure dérogatoire complexe et méconnue en cas de déplacements longs à l'étranger (Circulaire CNAMTS) :

-Dépôt de demande à la caisse d'affiliation, validation au cas par cas, appréciation des risques...

Différents acteurs, différents enjeux

- Les autorités : un enjeu réglementaire
- Les pharmaciens : un enjeu financier
- Les entreprises pharmaceutiques : un enjeu industriel

Merci de votre attention

Contacts :

coordination@trt-5.org